



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du **21 DEC. 2022**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du
02 novembre 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 02 novembre 2022,
portant sur:

un crédit de 1 500 000 francs destiné au financement des projets de différents services de
l'administration pour le remplacement de leur système de gestion dans le cadre de la
dématisation de leurs processus, de l'analyse et de l'optimisation de leurs prestations
(projets du portefeuille «e Administration»)

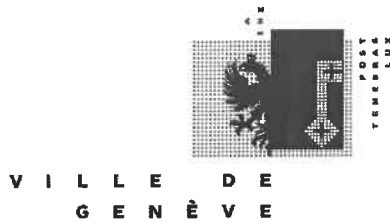
est approuvée.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1516 II
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

Crédit de 1 500 000 francs destiné à financer les projets du portefeuille «e-Administration» dans le cadre de la transformation numérique de la Ville de Genève (PR-1516 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 57 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations (portefeuille «e-Administration»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Yasmine Menérey

La Présidente :


Uzma Khamis Vannini